

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 juillet 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

2018 DAC 256 Subvention (5.000 euros) à la Compagnie Par Has'Arts pour ses actions dans le quartier Fontaine au roi (11e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 juin 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement, dans le cadre de la politique de la ville, à la compagnie Par Has'Arts pour la réalisation de son projet Déambulle dans le quartier Fontaine au roi (11e) ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 18 juin 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à la Compagnie Par Has'Arts 19 bis rue de l'Orillon (11e), dont 2.000 euros au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville et 3.000 euros sur proposition de la Mairie du 11e arrondissement.49041; 2018-04794 et 2018-07057.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée, à hauteur de 5.000 euros, sur le budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris, nature 65748, rubrique 3112.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO